

RÉUNION DU CONSEIL

14 MAI 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix huit, le quatorze mai, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mai 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h04 sous la présidence de Monsieur Yvon ROBERT, 1^{er} Vice-Président, pendant l'absence de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie.

La séance est présidée à partir de 18h13 par Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Madame Françoise GUILLOTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 19h59, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h42, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h36, Mme BERCES (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h11, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h23, M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h37, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h10, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h16, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h34, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h39, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h40, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h53, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h14, Mme LALLIER

(Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne) jusqu'à 19h08, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h14, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h59, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h59, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h11, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h13, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) à partir de 18h13, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONT (Rouen) à partir de 18h15, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme TIERCELIN (Boos) à partir de 18h13, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18h20, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h59, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON jusqu'à 19h59, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. COULOMBEL (Elbeuf) par Mme BUREL F., Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. MOREAU jusqu'à 18h37, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par Mme GAYET, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme FOURNIER à partir de 18h39, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPONT (Jumièges) par M. SANCHEZ F., M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DUPRAY, Mme KLEIN (Rouen) par Mme LALLIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 19h59, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BOULANGER, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme ARGELES (Rouen), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).

Développement et attractivité

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Zénith- Délégation de service public pour l'exploitation du Zénith - Choix du délégataire et contrat de délégation de service public 2018-2023 : approbation et autorisation de signature (Délibération n° C2018_0206- Réf. 2606)**

L'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du Zénith au groupement d'entreprises conjoint formé par Rouen Expo Evènements, S-PASS et Gilbert Coullier Productions, représenté par son mandataire conjoint et solidaire Rouen Expo Evènements, a été approuvée. Cette délégation a été attribuée pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juillet 2018.

Les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit contrat de délégation de service public.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports Kindarena - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des Sports 2012-2018 - Avenant n° 3 portant sur la prolongation du contrat : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0207- Réf. 2602)**

La prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des Sports conclu avec S PASS, a été approuvée, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er juillet 2018.

Les termes de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des Sports ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Patinoire olympique de l'Ile Lacroix à Rouen - Convention de gestion à intervenir avec la ville de Rouen : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0208- Réf. 2863)**

Les termes de la convention de gestion des services et personnels et la gestion patrimoniale de l'équipement Patinoire olympique de l'Ile Lacroix, à intervenir avec la Ville de Rouen ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Régie Rouen Normandie Création - Grille tarifaire applicable au 1er juillet 2018 : adoption (Délibération n° C2018_0209- Réf. 2111)**

La nouvelle grille tarifaire de la Régie Rouen Normandie Création et ses annexes ont été approuvés. Elles seront applicables à compter du 1er juillet 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Parc des expositions - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions 2011-2018 - Avenant n° 2 portant sur la prolongation du contrat : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0210- Réf. 2603)

La prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions conclu avec Rouen Expo Evénement, a été approuvée pour une durée de 18 mois, à compter du 1er juillet 2018.

Les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Règlement d'aides relatif aux dispositifs de soutien en matière de manifestations et colloques, de manifestations étudiantes et de projets étudiants : approbation** (Délibération n° C2018_0211- Réf. 2642)

Le règlement d'aide relatif aux dispositifs de soutien en matière de manifestations et colloques, de manifestations étudiantes et de projets étudiants, a été approuvé.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville - Contrat de Ville 2015/2020 - Programmation financière 2018 - Attribution de subventions - Conventions de financement à intervenir avec des communes et des partenaires : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0212- Réf. 2670)

La programmation 2018 du contrat de ville financera 24 projets portés par les communes ou leurs établissements publics (CCAS, Caisse des écoles) et en complément, 4 projets portés par des structures associatives, pour un montant cumulé de 523 899 €.

Dans ce cadre, les financements suivants sont attribués aux communes, CCAS et associations et se répartissent de la manière suivante :

- Commune de Canteleu à hauteur de 57 324 €,
- Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf/Cléon à hauteur de 32 470 €,
- Commune de Darnétal à hauteur de 21 315 €,
- Commune d'Elbeuf-sur-Seine à hauteur de 71 626 €,
- Commune de Grand-Couronne à hauteur de 23 797 €,
- Centre communal d'action sociale (CCAS) de Maromme à hauteur de 15 580 €,
- Commune de Notre-Dame-de-Bondeville à hauteur de 13 410 €,

- Commune de Oissel à hauteur de 20 216 € - Caisse des écoles de Petit-Quevilly à hauteur de 32 293 €,
- Commune de Rouen/Bihorel à hauteur de 132 214 €,
- Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray à hauteur de 79 556 €,
- Caisse des écoles de Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray à hauteur de 24 098 €,
- A.F.E.V. (Association de la Fondation des Étudiants pour la Ville) à hauteur de 17 000 €,
- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) à hauteur de 25 000 €,
- CAPS (Comité d'action et de promotion sociales) à hauteur de 108 203 € et MEDIA FORMATION à hauteur de 67 745 €,

Les conventions annexées à la délibération et détaillant les conditions d'octroi des subventions ont été approuvées et l'avenant à la convention passée avec l'ADIE a été approuvé.

Monsieur le Président ou son représentant a été habilité à signer les conventions avec chaque commune, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée (Abstention : 2 voix).

*** Développement et attractivité - Tourisme - Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure - Délégation d'actions au pôle métropolitain : autorisation (Délibération n° C2018_0213- Réf. 2567)**

Il a été délégué au Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure :

- le soutien et le financement des actions prioritaires de marketing territorial qui seront menées en 2018 par Rouen Normandie Invest, en déclinaison de l'étude de notoriété pilotée par RNI en 2017,
- les actions de promotion touristique qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure, qu'elles soient menées directement par le Pôle Métropolitain ou conjointement par les offices de tourisme du territoire avec le soutien du Pôle Métropolitain, qui porte sur :
 - l'implantation d'une signalétique bidirectionnelle de façon uniforme sur le territoire du Pôle Métropolitain, en accompagnement de l'itinéraire de grande randonnée GR2,
 - un document de communication «de gare à gare » pour l'itinéraire reliant la gare de Rouen à celle de Val de Reuil,
 - le soutien à des participations communes des deux offices de tourisme à des salons spécialisés,
 - l'édition de documents de promotion touristique sur des thématiques communes .

Adoptée.

Urbanisme et habitat

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Conventions de délégation des aides à la pierre intervenues avec l'Etat et l'ANAH - Avenants au titre de l'année 2018 : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0214- Réf. 2643)**

Les deux avenants proposés par l'État et l'ANAH aux conventions régissant la gestion des aides à la pierre dans le cadre de la délégation de compétence, pour le parc social comme pour le parc privé au titre de l'année 2018, ont été approuvés.

Les objectifs 2018 sont les suivants :

Pour le parc social, 352 logements sociaux PLUS et PLAI pour un budget de 633 600 € en début d'année, soit 60 % de l'enveloppe envisagée pour l'année (587 logements PLUS et PLAI) pour 1 056 000 €.

Les 40 % restants seront attribués en fonction des autorisations de financement accordées et des perspectives connues au 15 septembre.

Aux financements PLUS et PLAI, s'ajoutent 200 agréments pour des logements sociaux PLS (logement intermédiaire) et 150 agréments pour des logements financés en PSLA (location-accession).

Pour le parc privé, 383 logements privés à réhabiliter pour un budget de 3 235 781 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdits avenants.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Administration des organismes HLM - Entreprises sociales pour l'habitat - Entrée de la Métropole Rouen Normandie dans l'actionnariat de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif LOGEO HABITAT : approbation - Désignation du représentant de la Métropole Rouen Normandie (Délibération n° C2018_0215- Réf. 2630)**

Il a été décidé de rejoindre l'actionnariat de la société coopérative d'intérêt collectif LOGEO HABITAT, avec l'acquisition d'une part sociale d'un montant de 15,25 € et de siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de ladite société.

Monsieur David LAMIRAY a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bois-Guillaume - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : approbation (Délibération n° C2018_0216- Réf. 2527)**

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-Guillaume a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : approbation (Délibération n° C2018_0217- Réf. 2911)**

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bonsecours a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - ZAC Les Jardins de la Basilique - Accord de principe sur le programme et la réalisation des équipements publics par l'aménageur : approbation (Délibération n° C2018_0218- Réf. 2550)**

Un avis favorable sur le programme des équipements publics de la future ZAC « Les Jardins de la Basilique » sur la commune de Bonsecours, a été pris, sous réserve qu'ils respectent les prescriptions de la Métropole Rouen Normandie.

Un accord de principe sur la réalisation des équipements publics relevant à terme des compétences de la Métropole Rouen Normandie, a été donné.

L'incorporation à terme, dans le domaine public, de ces équipements relevant de la propriété et de la gestion futures de la Métropole Rouen Normandie et sur les modalités de leur incorporation dans le domaine public, ont été approuvés.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Grand-Quevilly - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation (Délibération n° C2018_0219- Réf. 2563)**

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grand-Quevilly a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Jumièges - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation (Délibération n° C2018_0220- Réf. 2565)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jumièges a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme – Commune de Jumièges - Modification du périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU) : approbation** (Délibération n° C2018_0221- Réf. 2682)

La modification du périmètre du Droit de Prémption Urbain, sous réserve de l'approbation par le Conseil métropolitain du Plan Local d'Urbanisme correspondant, a été approuvée de la manière suivante :

- Jumièges : DPU sur les zones U et AU du PLU,

Le périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU) s'établit en conséquence tel que décrit dans les annexes jointes à la délibération.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Montmain - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : approbation** (Délibération n° C2018_0222- Réf. 2540)

Le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmain a été approuvé.

Adoptée (Ne prennent pas part au vote : 8 voix soit 8 abstentions).

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Ymare - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : approbation** (Délibération n° C2018_0223- Réf. 2523)

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification-simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ymare a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Programme d'Action Foncière - Ecoquartier Flaubert - Modification du Programme d'Action Foncière intervenu avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie : approbation** (Délibération n° C2018_0224- Réf. 2681)

La modification du Programme d'Action Foncière conclu entre la Métropole Rouen Normandie et l'Établissement Public Foncier de Normandie et portant sur l'extension du périmètre de l'opération « Ecoquartier Flaubert », a été approuvée.

Adoptée (Abstention : 11 voix).

Espaces publics, aménagement et mobilité

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie- Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Travaux du secteur situé entre les ponts Mathilde et Corneille - Modalités de la concertation : approbation (Délibération n° C2018_0225- Réf. 2690)**

Dans le cadre des travaux prévus sur la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen et notamment les travaux de secteur situé entre les Ponts Mathilde et Corneille, il a été décidé de soumettre à la concertation les quatre champs d'intervention ci-après détaillés :

- les 3 scénarios d'alternatives suite à la déconstruction de la tranchée couverte,
- l'insertion paysagère du projet (végétalisation, etc.),
- les déplacements doux : quelles circulations ?,
- les mesures de protection contre le bruit.

Le calendrier et les modalités de la concertation ci-dessous détaillés ont été approuvés et s'établissent comme suit :

- Calendrier : réunion publique d'information : juillet 2018 - visite sur site (en mode balade urbaine) : septembre 2018 - ateliers thématiques : octobre 2018 - réunion publique de restitution : novembre 2018 - rédaction du bilan de la concertation : décembre 2018,

- Public cible de la concertation : riverains, conseillers de quartier, conseil consultatif de développement (CCD), associations sportives de l'île Lacroix, puis les habitants de la Métropole (potentiels usagers des équipements sportifs proposés sur l'île Lacroix),

- Outils de communication prévus : information du projet et de ses avancées et le recueil de l'avis de la population sur le site internet de la Métropole (et de la plateforme de la participation citoyenne de la Métropole en ligne à partir de septembre) - articles dans le mag de la Métropole et relais d'information dans les réseaux sociaux (facebook et twitter) - articles dans la presse locale - boitage de flyers pour les riverains - mise à disposition du public des principaux documents d'études sur le site internet et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Aménagement et abords des gares - Réaménagement d'un pôle d'échanges de la gare de Rouen Rive Droite et de ses abords - Etudes et travaux - Plans de financement : approbation - Demandes de subvention : autorisation (Délibération n° C2018_0226- Réf. 2689)**

Les plans de financement des études et des travaux portant sur le réaménagement d'un pôle d'échanges de la gare de Rouen Rive Droite et de ses abords, ont été approuvés.

Ils s'établissent de la manière suivante :

- Pour les études : la Région Normandie à hauteur de 207 000 € HT (30%), le FEDER à hauteur de 345 000 € HT (50%) et la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 138 000 € HT (20%) soit un coût total de 690 000 € HT,

- Pour les travaux : la Région Normandie à hauteur de 890 363,88 € HT (30%) , le FEDER à hauteur de 1 483 939,80 € HT (50%) et la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 593 575,92 € HT (20%) soit un coût total de 2 967 879,60 € HT.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers et à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution des subventions.

L'engagement par la Métropole Rouen Normandie de couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet, a été approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Modifications de la grille tarifaire applicable au 1er septembre 2018 : adoption** (Délibération n° C2018_0227- Réf. 2647)

Les modifications tarifaires de la gamme des transports en commun de la Métropole Rouen Normandie ont été approuvées.
Elles seront applicables à compter du 1er septembre 2018.

Le renforcement de la politique tarifaire sociale de la Métropole Rouen Normandie, accordant à tous les jeunes ayant un profil AEEH (allocation d'éducation d'enfant handicapé), quel que soit leur handicap, le bénéfice du titre « MODERATO 10 voyages », a été approuvé.

La création d'un abonnement annuel sans tacite reconduction, payable uniquement au comptant (modification applicable dès le 1er juin 2018), a été approuvée.

La gratuité de l'établissement du duplicata de la carte Astuce lorsqu'il est demandé 5 ans après la date de délivrance pour les personnes âgées de moins de 18 ans inclus et 10 ans après la date de délivrance pour les personnes âgées de plus de 18 ans ou suite à un changement de nom (exemple : mariage, divorce), a été approuvée.

La possibilité d'acheter le titre « 24 heures » à l'aide d'un téléphone par SMS, la création d'un titre « 10 VOYAGES PDE » et la délivrance d'un abonnement annuel Astuce gratuit aux agents de la régie des TAE en CDD, ont été approuvés.

Les grilles tarifaires, applicables à compter du 1er septembre 2018, ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer l'arrêté tarifaire.

Adoptée (Contre : 2 voix – Abstention : 21 voix).

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- GEMAPI - Evolution des statuts du Syndicat des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec - Désapprobation du projet soumis par le Syndicat des Rivières - Adhésion, sous conditions, au Syndicat mixte de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec** (Délibération n° C2018_0228- Réf. 2685)

Le Conseil a désapprouvé le projet de modification des statuts du syndicat mixte des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec, proposé par le syndicat par courrier en date du 14 mars 2018.

Dans l'objectif d'une fusion effective au 1er janvier 2020, il a été décidé de poursuivre les échanges avec le syndicat mixte des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec et le syndicat mixte de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sur leurs missions respectives, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

L'adhésion directe de la Métropole Rouen Normandie au syndicat mixte de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, sous réserve de la procédure d'adhésion de la Métropole à ce syndicat mixte, a été approuvée, si une modification des statuts du syndicat des rivières acte le retrait de la prévention des inondations des compétences de ce syndicat.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Services publics aux usagers - Environnement - Maisons des forêts - Modification des tarifs : approbation (Délibération n° C2018_0229- Réf. 2511)**

La modification des tarifs des Maisons des Forêts de la Métropole Rouen Normandie a été approuvée.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2018 pour les tarifs scolaires et à compter du 1er janvier 2019 pour les tarifs grand-public.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Délégation de Service Public sous forme de concession pour l'exploitation du réseau de chaleur de Rouen Bihorel : attribution et autorisation de signature (Délibération n° C2018_0230- Réf. 2581)**

L'attribution de la délégation par concession du réseau de chaleur de Rouen Bihorel au groupement constitué des sociétés DALKIA et DALKIA Investissement, a été approuvée.

Cette délégation a été attribuée pour une durée de 24 ans, à compter du 1er juillet 2018.

Les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes ont été approuvés.

Monsieur le Président ou son représentant a été habilité à signer ledit contrat de délégation de service public.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Conventions de cession des cogénérations du réseau CURB à intervenir avec COGESTAR 2 et COGESTAR 3 : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0231- Réf. 2582)

Les termes de la convention de cession de la cogénération n° 1 de la société COGESTAR 2 au titulaire du futur contrat de concession, pour un montant de 1 727 556 € HT, ont été approuvés.

Les termes de la convention de cession de la cogénération n° 2 de la société COGESTAR 3 au titulaire du futur contrat de concession, pour un montant de 3 743 171 € HT, diminué du montant de la clause d'intéressement dont la valeur sera déterminée à l'issue du contrat en cours, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Extensions du réseau de chaleur de Petit-Quevilly - Plan de financement : approbation - Demande de subvention : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0232- Réf. 2515)

Le plan de financement des extensions du réseau de chaleur de Petit-Quevilly sur des zones en cours d'aménagement a été approuvé ainsi que le dossier de demande de subvention.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

- Dépenses (travaux d'extensions) pour 324 278 € HT,
- Ressources : l'ADEME pour 259 422 € HT et la Régie Publique d'Energie Calorifique pour 64 856 € HT soit un total de 324 278 € HT.

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Ressources et moyens - Administration générale - Convention de gestion avec la Ville de Rouen relative à l'entretien et les travaux neufs des musées - Avenant n° 2 à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0233- Réf. 2655)

Les termes de l'avenant n°2 modifiant la convention de gestion intervenue entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen et portant sur l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur les musées et autres équipements métropolitains, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Commission consultative des services publics locaux - Suivi des Délégations de Service Public - Présentation de l'état des travaux 2017 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (Délibération n° C2018_0234- Réf. 2605)**

Le Conseil métropolitain a pris acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Garantie d'emprunt - SEMRI Métropole Rouen - Acquisition d'un immeuble de bureaux Saint Gilles à Rouen - Emprunt de 1 057 000 € : autorisation (Délibération n° C2018_0235- Réf. 2694)**

La garantie de la Métropole Rouen Normandie, à hauteur de 50 %, au profit de la SEMRI Métropole Rouen, a été approuvée pour le remboursement d'un emprunt de 1 057 000 €, que la société a négocié auprès du Crédit Coopératif.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 057 000 €
- Taux : fixe à 0,70 % (phase de mobilisation)
- Taux : fixe à 1,28 % (phase de remboursement consolidation)
- Durée : 15 ans + 12 mois de phase de mobilisation maximum
- Périodicité : trimestrielle - Échéances constantes.

La Métropole Rouen Normandie a été autorisée, au cas où, pour quelque motif que ce soit, la SEMRI Métropole Rouen ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et la SEMRI Métropole Rouen.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 et projets en faveur du développement de la mobilité - Plans de financement : approbation - Demandes de subvention DSIL : autorisation (Délibération n° C2018_0236- Réf. 2633)**

Les plans de financement prévisionnels relatifs à la fourniture de bus électriques de transport en commun, l'acquisition de bus Citaro Euro 6 moins polluants et la rénovation et le gros entretien des stations enterrées, tunnel, trémies et viaduc du tramway de Rouen, ont été approuvés.

Les plans de financement s'établissent de la manière suivante :

- Pour la fourniture de bus électriques de transport en commun concourant à la transition énergétique du territoire métropolitain :

Recettes	
DSIL	1 538 007,80 € HT (70 %)
Métropole	659 146,20 € HT (30 %)
Coût total opération HT	2 197 154,00 € HT (100 %)

- Pour l'acquisition de bus Citaro Euro 6 moins polluants :

Recettes	
DSIL	3 910 254,17 € HT (70 %)
Métropole	1 675 823,22 € HT (30 %)
Coût total opération HT	5 586 077,39 € HT (100 %)

- Pour la rénovation et gros entretien des stations enterrées, tunnel, trémies et viaduc du tramway de Rouen :

Recettes	
DSIL	3 660 881,00 € HT (70 %)
Métropole	1 568 949,00 € HT (30 %)
Coût total opération HT	5 229 830,00 € HT (100 %)

Monsieur le Président a été habilité à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet et Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

Compte-rendu des décisions

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Bureau du 12 mars 2018**
(Délibération n° C2018_0237- Réf. 2896)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2018_0238- Réf. 2543)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.